

**ARRETE MUNICIPAL DU 24 MARS 2026**

**CELLULE « B & M »**  
**CENTRE COMMERCIAL AUCHAN COTE D'OPALE**  
**AUTORISATION D'OUVERTURE**

- Le Maire de Saint Martin Boulogne,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
- Vu les règles relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public,
- Vu l'autorisation de travaux n° 062 758 25 00018 délivré le 29 janvier 2026,
- Vu la visite avant ouverture du 12 mars 2026,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** Le magasin dénommé B&M situé Centre Commercial Auchan Côte d'Opale, RN42 à St Martin Boulogne, exploité par M. GIRON Anthony est autorisé à ouvrir au public à compter du 25 mars 2026. L'établissement est classé en 1<sup>ère</sup> catégorie et de type M, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 2 :** Toute modification au projet initial devra faire l'objet d'un examen par les Commissions de Sécurité et d'Accessibilité.

**ARTICLE 3 :** L'exploitant est tenu de respecter l'ensemble des règles de sécurité incendie, d'accessibilité aux personnes handicapées, ainsi que les normes sanitaires applicables.

**ARTICLE 4 :** Le preneur devra, pendant l'exploitation, veiller au respect des obligations de la présente décision. Il est informé qu'en dehors des visites périodiques de contrôle, il peut être procédé à des contrôles inopinés à l'effet de vérifier le parfait respect des règles générales de sécurité.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est notifié au chef de l'établissement  
L'ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne :  
- A la Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne s/mer  
- Au Commissaire de Police de Boulogne sur Mer  
- A la Police Municipale de Saint-Martin-Boulogne

**Saint-Martin-Boulogne, le 24/03/2026**



**Guillaume SAVEANT**  
**Adjoint à la Sécurité**  
**et accessibilité des bâtiments**  
**Mairie de Saint Martin Boulogne**

